

Conseil départemental du Pas-de-Calais
Pôle des Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Restauration Scolaire
62018 ARRAS CEDEX 9

ANNEE SCOLAIRE : 2021/2022

Cette attestation doit être retournée à l'adresse ci-contre, accompagnée des justificatifs suivants :

- **un RIB au nom du représentant légal** (à joindre uniquement à la fin du premier trimestre scolaire. Pour tout changement de coordonnées bancaires, merci d'adresser un nouveau RIB au Conseil départemental)
- **un récent justificatif de domicile du représentant légal datant de moins de 2 Mois** (à joindre uniquement à la fin du premier trimestre scolaire)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais accorde des aides aux collégiens boursiers nationaux, dont le domicile du représentant légal se trouve dans le Pas-de-Calais, y compris lorsque les élèves sont scolarisés dans un collège hors département. Dans ce cas, il est demandé aux familles de faire compléter cette attestation par le collège, à la fin de chaque trimestre

Les élèves demi-pensionnaires (mangeant 4 jours par semaine à la cantine) ou internes peuvent prétendre à des aides à la restauration scolaire. Le montant varie en fonction du taux de bourse (taux 1 = 1,16 €/ repas, taux 2 = 1,12 €/ repas, taux 3 = 1,54 €/ repas). Pour les élèves internes, le Conseil départemental participe à hauteur de deux repas principaux par jour : sont exclus les petits déjeûners et goûters. Les repas non facturés (remises d'ordre, réductions, ...) ne doivent pas être comptabilisés car ils n'ouvrent pas droit au bénéfice de l'aide : l'aide n'est versée que pour les repas facturés.

NOM et COMMUNE du COLLEGE :

Merci de compléter tous les champs

								Partie à compléter pour les élèves demi-pensionnaires ou internes
Nom élève	Prénom élève	Date de naissance	Taux de bourse	Régime	Nom représentant légal	Prénom représentant légal	Adresse complète	Nombre de repas principaux pris par trimestre scolaire.
								1er trim : 2ème trim: 3ème trim:
								1er trim : 2ème trim: 3ème trim:
								1er trim : 2ème trim: 3ème trim:

date

cachet de l'établissement

signature du chef d'établissement

